

Andouille de Guémené-sur-Scorff : le Député Jean-Michel JACQUES et le Sénateur Yves BLEUNVEN demandent une réponse urgente au Gouvernement

Après plusieurs semaines de mobilisation et d'interventions auprès des pouvoirs publics, **les parlementaires demandent désormais une réponse formelle et écrite du Gouvernement avant le 31 octobre**, afin de permettre une reprise rapide de la commercialisation de l'Andouille de Guémené-sur-Scorff.

Dans cette perspective, ils ont adressé, ce vendredi 23 octobre, **un nouveau courrier à la ministre de l'Agriculture**, soutenant la solution proposée par l'entreprise Rivalan Quidu. Celle-ci consiste à **retirer le boyau de fumage avant consommation et à l'exclure des échantillons soumis aux analyses**, pour les seules andouilles fumées selon des méthodes traditionnelles, en contrepartie d'engagements de l'entreprise visant à réduire les teneurs en contaminants à la source.

Face à l'urgence économique de la situation, les parlementaires réaffirment leur détermination à obtenir une issue rapide, indispensable à la pérennité de l'entreprise, à la préservation des emplois et à la sauvegarde d'un savoir-faire historique et d'un patrimoine gastronomique emblématique du Centre-Bretagne.

***Pièce-jointe** : courrier cosigné du Député JACQUES et du Sénateur BLEUNVEN adressé à la Ministre de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire*

**Jean-Michel
Jacques** 

DÉPUTÉ DU MORBIHAN

6ème circonscription

📍 Permanence - 2 quai du Pont-Neuf - 56700 Hennebont

☎ 02 97 78 07 25

✉ jean-michel.jacques@assemblee-nationale.fr

**Yves
Bleunven**
SENATEUR DU MORBIHAN

15 rue de Vaugirard - 75291 Paris Cedex 06

01 42 34 47 56

y.bleunven@senat.fr